

Ménard, Michel Leeb, Tex... la police du rire a encore frappé

écrit par Claude t.a.l | 15 décembre 2017

<http://rmc.bfmtv.com/emission/tex-vire-de-france-television-charles-consigny-denonce-une-vague-de-puritanisme-1327932.html>

Police du rire : AVISSE A LA POPULATION

AVISSE A LA POPULATION

» La loi du 12 schiappaire de l'an 1 de maçonnerie, euh, parldon, de la macronnerie interdit toute blague discriminatoire.

Nonobstant la qualité de la blague, toute allusion à des minorités opprimées est strictement proscrite.

Cette loi n'est pas une interdiction du rire.

Le rire reste autorisé dans les limites raisonnables.

Ainsi, vous pourrez continuer à rire si quelqu'un glisse sur une peau de banane, même plusieurs fois de suite, et même si la peau de banane a été déposée dans le but de nuire à autrui, à condition que cette personne soit un mâle blanc de plus de 50 ans, non musulman et non homosexuel.

La loi du 15 schiappaire de la même année a créé un Haut Conseil du Rire dont les membres sont mesdames Marlène Schiappa, Danièle Obono et Racaille, euh, parldon, Rokhaya Diallo.

Le Haut Conseil du Rire sera chargé des cas litigieux. Il déterminera notamment si les plaisanteries contrevenantes ont été faites volontairement ou par mégarde.

Il déterminera aussi qui sont les catégories opprimées, certaines ayant pu être omises dans la loi du 12 schiappaire, an 1 »

Roulement de tambour

(à lire en roulant les r)

